

**EXTRAIT:**



Nombre de membres en exercice : 39

**PRÉSENTS ( 22 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, H. PREHER, G. MICHAUD, F. MERY, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

**POUVOIRS ( 14 ) :**

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
D. BEAUDEUX mandant a pour mandataire J. MELQUIOND  
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ  
S. COTTEREAU mandant a pour mandataire AF. BOURAT  
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
A. LEBORGNE mandant a pour mandataire F. BRAUD  
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT  
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU  
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. DUMAS  
E. FARHAT mandante a pour mandataire N. CASSAN FAUX  
K. WEINLAND mandant a pour mandataire F. MERY  
C. PAILLER mandant a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ  
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

**EXCUSE ( 3 ) :**

P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, M. METAIS

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

**RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK**

**OBJET : Demande de subvention dans le cadre du Plan "Héritage 2024" du Centre National pour le Développement du Sport pour la création d'un terrain multisports et d'un espace de fitness au sein d'une aire intergénérationnelle aux Renardières**

*Par la délibération n°13 du Conseil Municipal du 9 avril 2015, le cadre et les objectifs du Contrat de ville couvrant la période 2015-2020 ont été adoptés, et le document contractuel a été finalisé et signé en présence de tous les partenaires le 4 juin 2015.*

*Cette politique concerne deux quartiers définis comme prioritaires : "Ozon-Les Renardières-Le Lac" (quartier n°1), et "Châteauneuf – centre-ville" (quartier n°2), pour y développer des actions visant à réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain.*

*Dans le pilier "cadre de vie renouvellement urbain" du contrat de ville, les partenaires ont identifié comme prioritaire, la restructuration du quartier des Renardières, définie dans une opération de renouvellement urbain en cours d'élaboration.*

*Par délibération du 15 décembre 2015, le conseil municipal a approuvé le protocole de préfiguration de l'Opération d'Intérêt Régional pour les quartiers du Lac et des Renardières. La démarche vise à poursuivre le renouvellement urbain engagé pour la plaine d'Ozon, en faveur de ces deux quartiers.*

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 22 juin 2017**

**n° 38**

**page 2/3**

*Cette restructuration doit servir les enjeux d'amélioration du cadre de vie des habitants et améliorer la mixité et la cohésion sociales (liens intergénérationnels, réussite éducative, prévention santé) .*

*La ville souhaite répondre à ces enjeux par la création d'une aire intergénérationnelle au service des résidents du foyer-logement, des élèves du groupe scolaire, des adhérents de la MJC des Renardières, et des autres acteurs intervenant au sein du quartier (équipe de prévention, de médiation, associations sportives).*

*Cette aire intergénérationnelle comportera un terrain multisports, un espace de fitness (modules favorisant la pratique sportive) et des modules ludiques pour les enfants en bas âge.*

*En 2016, l'État par le biais du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) a soutenu la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Pour 2017, le Conseil d'administration du CNDS a adopté dans sa séance du 30 novembre 2016, les modalités de mise en œuvre d'un plan d'héritage de la candidature doté d'une enveloppe spécifique. La mobilisation populaire et la construction d'un projet partagé sont deux éléments indispensables à la réussite de Paris 2024. L'État participe ainsi à la construction du programme sociétal autour de la candidature. L'héritage des Jeux olympiques et paralympiques doit concerner l'ensemble du territoire français et toutes les catégories de population, indépendamment du déroulement des épreuves sportives.*

*La ville de Châtellerault sollicite le CNDS au titre du plan « héritage 2024 » pour la création d'un terrain multisports et d'un espace de fitness de l'aire intergénérationnelle.*

*Le coût estimatif des travaux s'élève à 82 000€ HT*

\*\*\*\*\*

**VU** la délibération n°13 du conseil municipal du 9 avril 2015 relative à l'adoption du contrat de ville 2015-2020,

**VU** la délibération n°18 du conseil municipal du 15 décembre 2015 relative à l'adoption du protocole de préfiguration de l'Opération d'Intérêt Régional du Lac et des quartiers,

**VU** le vote du Conseil d'Administration du CNDS du 30 novembre 2016 relatif à la mise en œuvre des orientations de la part équipement,

**CONSIDERANT** le contrat de ville signé en date du 4 juin 2015, par l'ensemble de ses partenaires,

**CONSIDERANT** l'adéquation de ce projet avec les priorités du Contrat de ville,

**CONSIDERANT** le budget déployé par la collectivité de 82 000 € HT, nécessitant un soutien financier de l'État,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 22 juin 2017**

**n° 38**

**page 3/3**

- de solliciter des crédits du CNDS à hauteur de 41 000 €, soit 50% du coût du projet (hors maîtrise d'œuvre interne),
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer les pièces relatives à cet objet.

**UNANIMITÉ**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

**28 JUIN 2017**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

